Lettre d'information numérique

de la mairie de Bannalec

N°3 du mardi 7 avril 2020

Ouverture du marché : tous les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30, place de la Libération

Ouverture de l'AMAP : tous les jeudis de 18 h à 19 h30, devant la gare

Un site pour relier les producteurs et les consommateurs bretons : www.produits-locaux.bzh

Le fonctionnement des services municipaux

La crise sanitaire modifie le fonctionnement des services municipaux : la mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est assuré pour des questions urgentes. L'accueil téléphonique de la mairie est maintenu de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au numéro habituel 02 98 39 57 22

Le n° de l'astreinte du pôle technique est le 06 20 28 00 72..

Pendant cette période, les interventions sont limitées aux services essentiels (interventions techniques urgentes, questions urgentes d'état-civil, banque alimentaire, funéraire, etc...).



Maintien du marché alimentaire du mercredi

Le préfet a accordé l'autorisation pour la tenue d'un marché alimentaire, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30, sur la place de la Libération (devant l'Office de tourisme) et devant l'église. Il a lieu sous conditions. Sept producteurs ou commerçants de denrées alimentaires sont présents, avec un espacement de leurs étals. Les distances sociales entre tous doivent être respectées et les gestes barrières doivent être appliqués.

Pensez à vous munir de votre attestation de déplacement et de votre pièce d'identité.

Les producteurs présents : l'E.S.A.T. de Scaër, charcuterie (producteur et transformateur des produits de la ferme) ; Denis Bourdon (producteur de fromages de vache); Jean Paul Madec (maraîcher); Johanna Harris (productrice de miel); Charlotte Furic (productrice de jus de pomme et crêpes), le poissonnier Georges Niger et Robby de «Saveurs d'Asie» (cuisine asiatique à emporter).

Un accueil réservé aux enfants de personnels mobilisés

A l'école publique Mona-Ozouf, quelques enfants sont accueillis tous les jours depuis le début du confinement. Ce sont les enfants de personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (soignants voire personnels de sécurité intérieure) quand il n'ont pas d'autre moyen de garde, qui sont pris en charge par les enseignants et par une partie du personnel municipal du service périscolaire.



Le service mis en place pour ces enfants fonctionne comme une journée d'école, avec l'accueil périscolaire de 7 h à 8 h 45, puis de 12 h à 13 h 30 et enfin de 16 h 15 à 19 h.

Les enfants doivent fournir leur repas et leur goûter. Actuellement, 9 élèves habituellement scolarisés de la grande section maternelle au CM2 sont suivis par des enseignants volontaires des deux écoles publiques. Les temps accueils sont assurés par un animateur du périscolaire et un Atsem par roulement qui mettent en place des animations pédagogiques ludiques (activités manuelles, des jeux de société et en plein air).



